

Annexe 9 – Complément d'information sur l'évolution attendue des rejets aqueux aux cours des essais

Le projet ne va pas générer une augmentation des rejets aqueux par rapport à ceux présentés dans le cadre du dossier de demande d'autorisation environnementale et qui sont régis par l'arrêté préfectoral portant autorisation environnementale du site du 23 avril 2019.

Le plan d'expérience établi par le département recherche a établi les plages de débit d'injection de saumures au cours des journées d'essai de traitement de saumures avec dopage en oxygène.

Au cours de chaque journée :

- De 00H00 à 08H00, le débit de saumures traitées sera au niveau nominal actuel qui s'établit à 1,6 t/h ;
- De 08H00 à 18H00, le débit de saumures traitées sera augmenté et atteindra le niveau maximal horaire de 2,8 t/h ;
- De 18H00 à 24H00, le four sera maintenu en température sans injection de saumures.

Avec ce mode de fonctionnement la quantité de saumures traitées au cours d'une journée d'essai sera inférieure à la quantité de saumures traitée en période de fonctionnement nominal actuel.

Il en résulte que les émissions dans les rejets aqueux au cours des essais seront inférieures ou du même ordre que les émissions dans les rejets aqueux actuellement constatées.

A noter qu'une étude va être lancée afin de mettre en place une collecte des purges du traitement des fumées du four statique. Aujourd'hui ces purges rejoignent le bassin B200 puis sont envoyées vers la station de traitement d'eau. Afin de limiter le volume de purge, le projet consistera à mettre en place une collecte séparée des purges concentrées, à les stocker pour les injecter en tête de four afin de les valoriser. La faisabilité du projet sera étudiée d'ici juin 2021.